

sujet avec les fonctionnaires compétents. Nous avons étudié le problème de la vente du poisson de Terre-Neuve, nous avons eu des entretiens avec les représentants de l'industrie là-bas et nous avons l'intention de conférer de nouveau avec eux prochainement.

Le marché jamaïcain et celui d'autres parties des Antilles a beaucoup d'importance pour le poisson de Terre-Neuve. Nous voulons ne rien négliger pour conserver ce débouché. Nous sommes prêts à discuter avec les importateurs tout changement qu'il serait peut-être souhaitable d'apporter à nos méthodes de traitement et d'emballage du poisson, et autres procédés du même ordre. On s'occupe activement du problème. Nous ferons notre possible pour conserver le marché de morue terre-neuvienne en Jamaïque.

M. Carter: Monsieur l'Orateur, j'aimerais encore demander au ministre si l'on a pris une décision quant au sort de la NAFEL, pour déterminer si cet organisme continuera à fonctionner ou s'il sera remplacé par un autre?

L'hon. M. Churchill: La question est à l'étude. Comme je l'ai déjà dit, il n'était pas question, lorsque Terre-Neuve est entrée dans la Confédération, que la NAFEL continue sur les mêmes bases que par le passé. A la fin de la période de transition de cinq ans, on a procédé à des renouvellements annuels, sous réserve que cette entente pourrait prendre fin au moment où cela conviendrait à tous les intéressés. La question est à l'étude, mais nous n'avons encore pris aucune décision.

LA HOUILLE

NOUVELLE-ÉCOSSE—L' "A. V. ROE COMPANY"
SUSPENDRAIT TEMPORAIREMENT SON
EXPLOITATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. J. Robichaud (Gloucester): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de poser une question au premier ministre ou au ministre du Revenu national qui est plus directement intéressé à la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement a-t-il entamé des pourparlers avec les parties intéressées au sujet de l'exploitation des houillères de la Nouvelle-Écosse, que l'A. V. Roe se proposerait de suspendre pendant 25 jours afin d'atténuer le problème que pose la vente du charbon?

L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, j'ignorais que l'A. V. Roe songeait à suspendre son exploitation houillère pendant 25 jours ou pour quelque autre période. Si l'on songe à

prendre une telle décision, le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse le saura, j'en suis sûr, et prendra les dispositions qu'il jugera à propos. Dans ce cas, il communiquera sans doute avec le gouvernement du Canada.

M. Robichaud: L'Office fédéral du charbon prend-il des mesures en vue d'écouler le charbon qui s'accumule présentement dans la région du Cap-Breton?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de la situation de dernière heure, mais je sais que l'Office fédéral du charbon étudie les moyens d'écouler le charbon disponible dont l'honorable député a parlé.

L'AGRICULTURE

DEMANDES D'ÉTABLISSEMENT DE PRIX MINIMUMS
SUR CERTAINES DENRÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, sachant que le ministre de l'Agriculture se préoccupe beaucoup du bien-être de tous les cultivateurs canadiens ainsi que du niveau d'existence de ces cultivateurs, je désire lui poser une question. L'Office de stabilisation des prix agricoles a-t-il reçu une demande de l'Association des fructiculteurs de la Colombie-Britannique en faveur de l'établissement de prix minimums à l'égard des pommes? Dans le cas de l'affirmative, le ministre peut-il nous dire si l'on étudie cette demande avec bienveillance?

L'hon. D. S. Harkness (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de Kootenay-Ouest de m'avoir informé de son intention de poser cette question. L'Office de stabilisation des prix agricoles a reçu une demande de l'Association des fructiculteurs de la Colombie-Britannique qui sollicite son aide à l'égard de la récolte de pommes de 1957; l'Office a convenu d'étudier cette demande lorsqu'il sera en possession de données définitives. Il n'y a aucune demande officielle de prix de soutien pour la récolte de 1958, mais des prix de soutien pour plusieurs récoltes de fruits et de légumes, y compris les pommes, ont fait l'objet d'entretiens avec des représentants de la fructiculture de la Colombie-Britannique.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Peut-être le ministre de l'Agriculture pourra-t-il nous dire si l'on a étudié la demande de prix minimum faite par les producteurs de blé de l'Ontario ainsi que celle présentée par les producteurs de maïs et de fèves de soya dans l'ouest de la même province?